

**Traduction non officielle
de l'original allemand**

Avocats
Conseiller fiscal
Notaires

Wenger Plattner
Seestrasse 39 | Code
Postal
CH-8700 Küsnacht-Zurich

Tél +41 43 222 38 00
Fax +41 43 222 38 01
www.wenger-plattner.ch

Karl Wüthrich, lic. iur.
Avocat | Attorney at Law
swissair@wenger-plattner.ch
Inscrit au Registre des avocats

Aux créanciers de Flightlease AG
en liquidation concordataire

Küsnacht, avril 2022

Flightlease AG en liquidation concordataire ; Circulaire n° 28

Mesdames, Messieurs

Je vous informe ci-après de la finalisation de la liquidation concordataire de Flightlease AG.

I. PAIEMENT FINAL

Aucun recours n'a été déposé contre la facture finale et la liste de répartition finale. Le paiement final a donc pu être effectué.

Tous les créanciers m'ont remis des instructions de paiement. C'est pourquoi tous les paiements finaux ainsi que tous les acomptes ont pu être effectués. Les dividendes concordataires de 2.904.605,10 CHF correspondant aux créances conditionnelles (voir circulaire n° 27, point IV.) ont été déposés auprès de la Banque cantonale de Zurich. Si les conditions relatives aux créances conditionnelles ne se réalisent pas, l'office des faillites de Bassersdorf procédera, à une redistribution aux créanciers détenant des créances inconditionnelles à expiration d'un délai de dix ans.

II. RAPPORT FINAL

Mon rapport final sur la procédure de liquidation concordataire de Flightlease depuis le 17 avril 2003 jusqu'à la clôture de la procédure a été pris en compte par la commission des créanciers qui l'a approuvé. Le 17 mars 2022, j'ai déposé le rapport final auprès du tribunal des successions du Tribunal de district de Bülach. Le rapport final est à la disposition des créanciers dans les bureaux du liquidateur, situé à Seestrasse 39, Goldbach-Center, 8700 Küsnacht, jusqu'au 25 avril 2022 pour consultation. Pour le consulter, veuillez-vous inscrire par téléphone auprès de l'assistance téléphonique au numéro +41 43 222 38 30.

Le contenu du rapport final correspond pour l'essentiel à celui de la circulaire n° 27 adressée aux créanciers en février 2022. Je renonce donc à résumer le rapport final ci-dessous.

III. CLOTURE DE LA PROCEDURE

A) Conservation des dossiers

Le dossier de procédure et les pièces jointes à la procédure sont conservés en mon nom auprès de Welte-Furrer AG, Biologiestrasse 13, 8157 Dielsdorf, pour la longueur de dix ans. Les Archives d'État du canton de Zurich (ci-après « Archives d'État ») revendiquent ces dossiers sur la base de la loi sur les archives du canton de Zurich, dans la mesure où elles y ont un intérêt. Pour répondre à la demande des Archives de l'État, les dossiers sont répartis en deux catégories, avec la participation des Archives d'État. La première catégorie sera transférée aux Archives d'État à l'issue de l'obligation de conservation de 10 ans. La deuxième catégorie sera détruite à l'issue des 10 ans.

B) Clôture de la procédure par le tribunal des successions et radiation de Flightlease du registre du commerce

Le tribunal concordataire vérifiera sur la base de mon rapport final si tous les actifs de Flightlease ont été liquidés et si le résultat de la liquidation a été réparti entre les créanciers. Si le tribunal concordataire arrive à cette conclusion, il clôturera la procédure de liquidation concordataire de Flightlease.

Une fois que le tribunal concordataire aura rendu sa décision, à savoir que la liquidation concordataire de Flightlease est réglée, j'annoncerai l'annulation de Flightlease à l'office du registre du commerce de Zurich.

Je profite de l'occasion pour vous remercier de votre participation constructive à la procédure et de la confiance que vous m'avez accordée au cours de toutes ces années. Je vous souhaite une bonne continuation.

Avec mes salutations, les meilleures,

Flightlease AG en liquidation concordataire
Le liquidateur :

Karl Wüthrich

**Hotline Flightlease AG
en liquidation concordataire**

Deutsch : +41-43-222-38-30

Français : +41-43-222-38-40

English : +41-43-222-38-50